

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal **le mercredi 18 février 2015** à 19 h 30, convoquée par M. Jean-Marc Dumont, maire. Chaque membre du conseil a reçu à leur domicile un avis de convocation selon les dispositions du code municipal pour cette séance extraordinaire. Étaient présent M. le maire Jean-Marc Dumont, mesdames et messieurs les conseillers, Marjolaine Dubé D'Astous, Martin Carrier, Chantal Gendron, Johanne Caron, tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Mario Gendron, absent
Mélanie Bélanger prend place à 20 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture de l'ordre du jour**
3. **Rencontre avec monsieur Martin Lavoie**
4. **Offre de service modifications au P.R.U.**
5. **Vente du système de son usagé de la salle paroissiale**
6. **Levée de la séance**

Ouverture de la séance
Résolution 29-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 30-15

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé de la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement.
Adoptée

Offre de service modifications au P.R.U.
Résolution 31-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte l'offre de services pour les modifications au P.R.U. préparé par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia. Cette offre est faite pour la somme de 2 114.90 \$.
Adoptée

Modifications au P.R.U.
Résolution 32-15

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia d'apporter les modifications suivantes aux plans et règlements d'urbanisme à savoir :

- ▶ Autoriser la tôle galvanisée comme revêtement des murs extérieurs d'un bâtiment commercial situé à l'extérieur du périmètre urbain dans la zone commerciale.
- ▶ Autoriser les bâtiments de toile dans la zone commerciale à l'extérieur du périmètre urbain.
- ▶ Autoriser les bâtiments de toile à l'intérieur du périmètre urbain à une distance minimale de 150' de la rue et d'une couleur s'agencant aux bâtiments existants.

Adoptée

Vente du système de son usagé de la salle paroissiale

Résolution 33-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité mette en vente le système de son usagé incluant 2 caisses de son et un amplificateur-mixeur pour un montant de 250 \$.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 34-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier de clore la séance à 21 h 30.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire